



République Française
Département du GARD
Commune de GÉNÉRAC

Conseillers

En exercice : 27
Présents : 19
Procurations : 2
Votants : 21
Absents : 6

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2019

Extrait du registre des délibérations

Date de convocation : le 07 octobre 2019

Le 14 octobre 2019 à 19h00, les membres composant le Conseil Municipal de la ville de GÉNÉRAC se sont réunis dans la salle « Comtes de Toulouse » au Château de Générac, sous la présidence de Monsieur Frédéric TOUZELLIER, Maire. L'assemblée étant en nombre suffisant pour délibérer, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et l'invite à désigner Monsieur Maurice BLACHAS pour remplir les fonctions de secrétaire pendant la session.

Présents : F.Touzellier, F.Fernandez, F.Verbrackel, MP.Guyard, M.Blachas, M.Favard, A.Nougé, G.Sirerol, A.Savoldi, F.Laviron, M.Ruiz, C.Martinez, S.Blanc, R.Bouvier, S.Borgia, J.Cortez, M.Thouroude, E.Jouve-Castanier, M.Vilaplana.

Procurations : J.Bouchire à F.Laviron, L.Moll à M.Thouroude

Absents : K.Roulet-Thomas, C.Teissier, E.Bosc, H.Vidal, K.Gontier, N.Ricome

Secrétaire de séance : M. Blachas

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 04 juin 2019 :

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le Procès-Verbal (PV) de la séance 04 juin 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des voix exprimées : 21 voix « pour ».

Monsieur le Maire informe que l'affaire n°05 est supprimée de l'ordre du jour.

Adoption de l'ordre du jour de la séance qui comprend 17 affaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des voix exprimées : 21 voix « pour ».

2. Ordre du jour :

- **Affaire n°01 – Compte rendu annuel de la société publique locale AGATE au 31/12/2018 concernant la concession d'aménagement de l'opération intitulée zone d'activités économiques « Bois de Campagnol »**

Présentée par la SPL AGATE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées :

DECIDE

- **De prendre acte** du rapport annuel d'activité de la société publique locale AGATE au 31/12/2018 concernant l'opération zone d'activités économiques « Bois de Campagnol ».

Résultat du vote :

Votes pour : 19

Abstention : 2 (E.Jouve-Castanier, M.Vilaplana)

Contre : 0

➤ **Affaire n°02 – Agrément de cession de terrain viabilisé pour le lot n°05 de la zone d'activités économiques « Bois de Campagnol »**

Rapporteur : *Monsieur Maurice BLACHAS*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées :

DECIDE

- **D'agréer** la société SBC SERETIS BUILDING COMPAGNY ou tout substitué en qualité d'attributaire du lot n°5 de la ZAE BOIS CAMPAGNOL d'une superficie totale d'environ 6 488 m² pour la réalisation d'un ensemble immobilier à usage tertiaire et de service et stationnement nécessaires en application de la réglementation d'urbanisme applicable moyennant le prix global de 80 000.00 € HT (QUATRE VINGT MILLE EUROS HT)
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer toute pièce relative à l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote :

Votes pour : 21

Abstention : 0

Contre : 0

➤ **Affaire n°03 – Vote du taux de taxe d'aménagement 2020**

Rapporteur : *Monsieur Grégory SIREROL*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées :

- DECIDE

- **De maintenir** le taux de la taxe d'aménagement à 5% sur l'ensemble du territoire communal.

Résultat du vote :

Votes pour : 21

Abstention : 0

Contre : 0

- **Affaire n°04 – Autorisation à signer l’avenant n°04 à la convention cadre de fonctionnement de la Direction des Usages et Infrastructures Numérique (DUIN) commune à Nîmes Métropole et à la Commune de Générac**

Rapporteur : Madame Myriam FAVARD

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité des voix exprimées :

- **DECIDE**

- **D’approuver** les termes de l’avenant n° 4 à la convention cadre de fonctionnement de la DUIN commune à la Communauté d’Agglomération de Nîmes Métropole et aux Communes adhérentes et de son annexe, portant ajout de la brique SI Urbanisme dans le bouquet de services proposés et modifications des charges à répartir à l’article 4.1 et du calcul relatif au remboursement des charges à l’article 7.3 de ladite convention.
- **D’autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention cadre de fonctionnement de la Direction des Usages et Infrastructures Numériques commune à Nîmes Métropole et à la Commune de Générac intégrant l’avenant n°4.
- **Dit** que les conséquences financières de cette délibération seront traduites dans les documents budgétaires de référence.

Résultat du vote :

Votes pour : 21

Abstention : 0

Contre : 0

- **Affaire n°05 – Avis de la commune sur le Programme Local de l’Habitat 2019-2024 de la Communauté d’Agglomération de Nîmes Métropole**

SUPPRIMÉE DE L’ORDRE DU JOUR

- **Affaire n°06 – Autorisation à signer la convention de réservation de logements pour la résidence « Les Templiers »**

Rapporteur : Madame Annick NOUGE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité des voix exprimées :

- **DECIDE**

- **D’autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention de réservation de logements pour la résidence « Les Templiers », sise 3, rue des Templiers à Générac par laquelle les modalités de gestion des attributions entre les parties sont régies, ainsi que tout acte s’y rapportant.

Résultat du vote :

Votes pour : 19

Abstention : 2 (E.Jouve-Castanier, M.Vilaplana)

Contre : 0

➤ **Affaire n°07 – Changement de dénomination de la place de l’Hôtel de Ville**

Rapporteur : *Monsieur Frédéric TOUZELLIER*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’**unanimité des voix exprimées** :

- **DECIDE**

- **D’approuver** la nouvelle dénomination de la « place Hôtel de Ville, place Franck CHESNEAU » en lieu et place de la dénomination « place de l’Hôtel de Ville ».
- **D’autoriser** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l’exécution de la présente délibération.

Résultat du vote :

Votes pour : 21

Abstention : 0

Contre : 0

➤ **Affaire n°08 – Rapport sur le préjudice forestier communal suite aux incendies**

Rapporteur : *Monsieur Frédéric TOUZELLIER*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’**unanimité des voix exprimées** :

- **DECIDE**

- **De prendre acte** du préjudice forestier ci-dessus évoqué,
- **D’autoriser** Monsieur le Maire à prendre tous les actes relatifs à cette affaire.

Résultat du vote :

Votes pour : 21

Abstention : 0

Contre : 0

➤ **Affaire n°09 – Autorisation à donner à l’Office national des forêts (ONF) pour la coupe des bois incendiés et leurs destinations**

Rapporteur : *Monsieur Frédéric TOUZELLIER*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’**unanimité des voix exprimées** :

- **DECIDE**

- **D’approuver** l’état d’assiette des coupes de l’exercice 2020 qui sera arrêté par les services de l’ONF, et pour lesquelles l’ONF procédera à la désignation.
- **D’approuver** la destination des coupes et produits des coupes de l’état d’assiette de l’exercice 2020, ainsi que des modalités de leur commercialisation.
- **De donner pouvoir** à Monsieur le Maire pour signer tout document nécessaire à la bonne exécution des opérations visées ci-dessus.

Résultat du vote :

Votes pour : 21

Abstention : 0

Contre : 0

- **Affaire n°10 – Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association la boule des anges**

Rapporteur : *Monsieur Frantz VERBRACKEL*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées :

- DECIDE

- **D'approuver** l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association la boule des anges pour un montant de 1 000 € (MILLE EUROS),
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Résultat du vote :

Votes pour : 21

Abstention : 0

Contre : 0

- **Affaire n°11 – Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association le relais assistants maternels de la Croix Gardianne**

Rapporteur : *Monsieur Frantz VERBRACKEL*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées :

- DECIDE

- **D'approuver** l'attribution d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement à l'association relais assistants maternels de la Croix Gardianne pour un montant de 1 000 € (MILLE EUROS),
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Résultat du vote :

Votes pour : 21

Abstention : 0

Contre : 0

- **Affaire n°12 – Adoption de la convention relative au calcul et au versement du forfait communal à l'école privée Saint-Louis**

Rapporteur : *Madame Myriam FAVARD*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées :

- **DECIDE**

- **D'approuver** les termes de la convention relative au calcul et au versement du forfait communal à l'école privée Saint-Louis.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention et tout document se rapportant à cette affaire.

Résultat du vote :

Votes pour : 21

Abstention : 0

Contre : 0

➤ **Affaire n°13 – Souscription au contrat groupe d'assurance statutaire**

Rapporteur : *Madame Fabienne FERNANDEZ*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées :

- **DECIDE**

- **D'accepter** la proposition suivante :
 - Courtier : GRAS SAVOYE / Assureur AXA
 - Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2020, dont une première durée ferme de 3 ans, reconductible pour 1 an.
 - Régime du contrat : capitalisation
 - Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois
 - Agents CNRACL : tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire au taux de 6,27 %
 - Agents IRCANTEC : tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire au taux de 0,88 %
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

Résultat du vote :

Votes pour : 21

Abstention : 0

Contre : 0

➤ **Affaire n°14 – Signature de la convention de délégation de gestion des sinistres liés aux risques statutaires**

Rapporteur : *Madame Fabienne FERNANDEZ*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées :

- **DECIDE**

- **De donner délégation** au Centre de Gestion pour assurer la gestion des sinistres liés aux risques statutaires de son personnel, pour lesquels la collectivité a adhéré au contrat cadre d'assurance souscrit par le Centre de Gestion.

- **D'accepter** en contre partie de la mission définie dans la convention, que la collectivité verse une contribution fixée à 0.25 % de la masse salariale CNRACL et IRCANTEC servant d'assiette au calcul de la prime d'assurance (traitement indiciaire brut + bonification indiciaire + supplément familial de traitement).
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion du Gard.

Résultat du vote :

Votes pour : 21

Abstention : 0

Contre : 0

➤ **Affaire n°15 – Décision modificative pour le budget de l'eau brute**

Rapporteur : Madame Marie-Paule GUYARD

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées :

- **DECIDE**

- **D'accepter** d'apporter au budget de l'eau brute 2019, les ouvertures de crédit équilibrées en dépenses et en recettes reprises ci-dessus,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer les actes correspondants,
- **D'autoriser** à ce titre le comptable du Trésor public à procéder aux opérations de régularisation comptable.

Résultat du vote :

Votes pour : 21

Abstention : 0

Contre : 0

➤ **Affaire n°16 – Approbation du plan de financement et demande de subvention d'investissement pour l'opération de réhabilitation de la gare auprès de l'Etat**

Rapporteur : Monsieur Arnaud SAVOLDI

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des voix exprimées :

- **DECIDE**

- **D'approuver** le projet de réhabilitation de la gare et son plan de financement comme exposé et détaillé ci-dessus,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter les subventions d'investissement auprès de l'Etat,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à instruire ce dossier et à signer tous les documents relatifs à cette affaire,
- **Précise** que la présente délibération abroge la délibération du 19 mars 2019.

Résultat du vote :

Votes pour : 19

Abstention : 0

Contre : 2 (E.Jouve-Castanier, M.Vilaplana)

- **Affaire n°17 – Demande de subvention au Syndicat mixte d'électricité du Gard (SMEG) pour le programme 2020 de rénovation des installations d'éclairage public**

Rapporteur : *Monsieur Maurice BLACHAS*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées :

- DECIDE

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès du Syndicat mixte d'électricité du Gard et plus généralement tout partenaire susceptible de contribuer au financement de ce projet.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Résultat du vote :

Votes pour : 21

Abstention : 0

Contre : 0

- **Affaire n°18 – Précaution par mesures effectives à prévenir les risques liés à l'éboulement d'un talus situé rue de Beaucaire**

Rapporteur : *Monsieur Grégory SIREROL*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées :

- DECIDE

- **De solliciter** les pétitionnaires lors du dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme (déclaration préalable, permis de construire ou permis d'aménager) de produire dans leurs projets, une étude de sol faite par un Cabinet d'étude agréé, avant tout engagement de travaux de terrassement ou d'affouillement.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la bonne exécution de cette délibération.

Résultat du vote :

Votes pour : 21

Abstention : 0

Contre : 0

L'ordre du jour étant levé, la séance est levée à 20h40.

Le Maire,

Frédéric TOUZELLIER.

